



Canton de Dourdan - Arrondissement de Palaiseau

MAIRIE DE COURSON MONTELOUP

Place des Tilleuls

(91680)

☎ 01 64 58 90 01

mairie@courson-monteloup.fr

<http://www.courson-monteloup.fr>



Procès-verbal d'infraction au code de l'urbanisme

L'an deux mille vingt-Six, le 30 Juin,

Vu les articles 28 et 431 du code de procédure pénale. En vertu de l'article L 480-1 et R 480-3 du code de l'urbanisme,

Je soussigné, Daniel CHAINTREUIL, en ma qualité de Maire certifie m'être rendu à l'adresse suivante : Rue du Bois Bourdon, Parcelle ZC32, Les Sablons, 91680 Courson Monteloup, le 30 juin 2026

En l'absence de Madame KUNTZ et Madame LAMBERT, propriétaires, j'ai constaté la poursuite des travaux préparatoires à une future construction (défrichement, passage de gaines fourreaux et tuyaux en attente, tuyaux arrivée et évacuation d'eau, gaines rouges électricité, buses.....)

sans autorisation d'urbanisme et malgré un précédent procès-verbal constatant une infraction au code de l'urbanisme en date du 10 Novembre 2022 et un arrêté ordonnant l'interruption des travaux en date du 25 Novembre 2022.

Infractions relevées :

Viabilisation du terrain, poursuite des travaux préparatoires à une future construction (défrichement, passage de gaines fourreaux et tuyaux en attente, tuyaux arrivée et évacuation d'eau, gaines rouges électricité, buses.....)

Fait à courson Monteloup, le 30 juin 2026

Daniel CHAINTREUIL, Maire



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

091-219101862-20260630-035-2026-AU

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 30/06/2026

Horaires d'ouverture de la Mairie : lundi, mardi, jeudi de 16h à 18h ; mercredi semaines paires de 9h à 11h45, vendredi de 15h à 17h ; samedi semaines impaires de 9h à 11h45